



Numéro de l'acte	2016-155- RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

QUESTION N°2016-155

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : TRANSPORTS – TRANSPORTS URBAINS – CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS URBAINS COLLECTIFS – COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DU DELEGATAIRE – ANNEE 3 D'EXPLOITATION (2014-2015)

RAPPORTEUR : Madame Laurence LOTTERIE

Par délibération en date du 16 mars 2012, le conseil communautaire autorisait le Président à signer la convention de délégation de service public portant sur l'exploitation du réseau de transports urbains collectifs avec la société des transports urbains de Saint-Omer. La convention confiait au délégataire, pour une durée de 7 ans et 5 mois à compter du 2 avril 2012, la responsabilité de la mise en œuvre du réseau urbain, de son exploitation, et de sa maintenance dans les conditions prévues dans le contrat.

La convention a fait l'objet d'un premier avenant par décision du conseil communautaire du 14 juin 2013, lequel portait sur des mesures d'ajustement de l'offre initiale au terrain. Un deuxième avenant, approuvé par le conseil communautaire du 7 mars 2014, a été signé entre les parties, notamment pour étendre le service de transport à la demande aux nouvelles communes ayant intégrées la CASO. Par délibération du 11 décembre 2014, le conseil communautaire a validé la passation d'un troisième avenant à la convention visant à prendre en compte diverses mesures d'ajustement pour tenir compte de l'aménagement de la grille tarifaire, l'adaptation du gabarit des bus et l'expérimentation d'une ligne expresse gare de Saint-Omer / CHRISO.

Conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en application de l'article 38.1 du contrat de délégation de service public, le délégataire est tenu d'adresser chaque année, au plus tard le 28 février, un rapport annuel correspondant à l'exercice comptable et fiscal (1er septembre – 31 août).

Ce rapport doit comprendre :

- des données comptables,
- une analyse de la qualité de service,

- un compte rendu technique,
- un compte rendu financier.

1) Compte rendu technique d'exploitation du réseau de transports urbains

a- Les moyens dévolus au service

Sur le plan des moyens, le compte rendu communiqué par le délégataire fait part des ressources en personnel déployées pour l'exploitation du réseau urbain et des biens qui sont affectés à l'exécution du service public.

52 personnes (dont 24 temps partiel) sont attachées à l'exploitation du service public. Le personnel de conduite représente 39 personnes.

Sur le plan du matériel, le réseau urbain, sur sa partie de lignes dites "commerciales" (lignes urbaines 1 à 6 et 15 + services de TAD) mobilise 17 véhicules dont 1 de réserve. L'ensemble des véhicules est équipé du système d'information voyageurs et de la géolocalisation depuis octobre 2013.

b- La qualité de service

Le rapport met en lumière le niveau de satisfaction de la clientèle eu égard des différents indicateurs de la démarche qualité de service:

- informations permanentes aux points d'arrêts : 83 % de satisfaction
- informations permanentes autobus: 98 % de satisfaction
- informations sur l'offre de service : 96 % de satisfaction
- régularité – ponctualité : 93 % de satisfaction
- fiabilité de l'autobus : 100 % de satisfaction
- état de propreté des autobus : 90 % de satisfaction
- netteté et propreté des points d'arrêt : 79 % de satisfaction
- réponse aux réclamations : 90 % de satisfaction
- information à distance : 95 %
- impact environnemental : 100 %

c- Offre et fréquentation du service

En 2014/2015, la fréquentation des lignes urbaines a augmenté de 18.26 % (366 967 voyageurs) par rapport à 2013/2014 (310 309 voyageurs). C'est la ligne 1 qui enregistre la fréquentation la plus importante (176 411 voyageurs).

Le nombre de personnes transportées par le TAD est passé de 8 414 en 2013/2014 à 10 948 en 2014/2015, soit une augmentation de 30.12 %.

2) Compte rendu financier d'exploitation du réseau de transports urbains

Le compte rendu financier d'exploitation du réseau CASOBUS/MOUVEO fait ressortir un total des dépenses s'élevant à 2 990 000 € et un total des recettes de 2 826 700 €, soit un déficit 163 300 € pour la troisième année d'exploitation.

Ce déficit est en grande partie dû à la faiblesse des recettes commerciales qui n'atteignent pas le niveau prévu au budget prévisionnel. Il est rappelé que le contrat signé avec le délégataire est un contrat à gestion à risque et péril, la subvention d'équilibre est fixée sur la durée du contrat.

Suite à l'avis favorable de la commission « transports » sur les éléments ci-dessus, et conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2016



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016**

Affiché le 29 Septembre 2016

L'An Deux Mille Seize le vingt huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 21 septembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.